

PROTECTION DES MAJEURS

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Le métier

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) exerce son activité auprès de personnes qui en raison de leur état ou leur capacité ne peuvent exercer seules des actes de la vie civile. Les MJPM exercent les mesures de protection des majeurs que le juge des tutelles leur confie dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle ou de la mesure d'accompagnement social.

Cette activité (salariale ou libérale) nécessite d'être titulaire d'un Certificat National de Compétence (C.N.C) de *Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs* inscrit dans le cadre de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.



Aptitudes

Ce métier nécessite tout à la fois un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, une connaissance des publics et de leurs problématiques, une bonne maîtrise des politiques sociales et des dispositifs qui en découlent ainsi que des droits et procédures.

Secteurs d'emploi

Les titulaires du certificat national de compétences de MJPM peuvent exercer comme salariés d'une association tutélaire, préposés d'établissement ou à titre individuel. Pour exercer à titre individuel, le mandataire judiciaire à la protection des majeurs doit être agréé et inscrit sur une liste départementale établie et régulée par le préfet, sur avis conforme du procureur de la République. Les MJPM sont tenus de prêter serment devant le tribunal d'instance du chef lieu du département.

La formation

La formation « Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs » mention « Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs » est organisée autour de quatre domaines de formation et d'un stage pratique.

Domaine de formation 1 : Juridique

Domaine de formation 2 : Gestion

Domaine de formation 3 : Protection de la personne

Domaine de formation 4 : Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Les personnes qui justifient, lors de leur entrée en formation, d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le cadre d'une activité tutélaire sont dispensées du stage pratique. Pour exercer, les MJPM doivent satisfaire à des conditions de moralité, d'âge, de formation et d'expérience professionnelle.

Conditions d'accès

Pour accéder à la formation, il faut remplir certaines conditions :

- Etre titulaire d'un diplôme enregistré au niveau III (bac+2) du RNCP ou, le cas échéant, justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau

Et

- soit, être en situation d'emploi dans un service tutélaire et être âgé d'au moins 21 ans à son entrée en formation (délai de 2 ans à compter de l'entrée en fonction, pour obtenir le CNC)

- soit, être salarié d'un établissement où il envisage d'exercer au titre de préposé d'établissement et être âgé d'au moins 21 ans et justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle "dans un des domaines en relation avec l'activité tutélaire";

- soit dans les autres situations, être âgé d'au moins 25 ans et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans "dans un des domaines en relation avec l'activité tutélaire" (juridique, gestion patrimoniale et budgétaire, travail social)

Et

avoir été admis suite à la commission d'admission.

Coût de la formation Janvier 2019-Décembre 2019

Frais	
Coût de la formation	3900.00 €

Durée et certification

La formation est d'une durée de 300 heures en centre. Suivant le parcours professionnel antérieur, elle peut comporter un stage de 10 semaines (soit 350 heures).

Elle est organisée sur une amplitude de 12 à 13 mois.

Des allègements et dispenses peuvent être accordés en fonction des diplômes et expériences.

La formation est validée par un Certificat National de Compétence.

Lieu de formation

POLARIS Formation, Site de la Cité:
5, rue de la Cité à Limoges

Contacts

- **par le site internet :**
www.polaris-formation.fr
- **par courriel :**
f.vizet@polaris-formation.fr
- **par courrier :**
POLARIS Formation
5 rue de la Cité
BP 50078
87002 LIMOGES Cedex 1
- **par téléphone :**
05 55 34 34 34

Secrétaire pédagogique :
Florence VIZET

Responsable du pôle des formations
éducatives et formations à l'encadrement :
Cécile BONNET

Septembre 2018

